



Règlements LFBB

Les nouveautés 2025 !

Statuts

- **Art. 18.1.A.VII**
Suppression de l'interdiction d'être responsable d'une cellule LFBB pour être admis comme candidat à l'organe d'administration

Règlement Compétitions

- **Art. 103.4.a (LFBB)**
À partir de la saison 2026/2027, toute salle comportant + de 12 terrains générera pour le club organisateur une unité d'arbitrage supplémentaire par jour d'occupation.
- **Art. 103.4.b (LFBB)**
Un candidat arbitre ou juge-arbitre en formation ne peut couvrir à lui seul que deux unités d'arbitrage pour le compte de son club.
- **Art. 109.4 (LFBB)**
Obligation pour un club organisateur d'honorer ses factures arrivées à échéance avant toute demande de validation de son règlement de tournoi.
- **Art. 112.1.a (LFBB)**
Suppression de l'exception de pouvoir ouvrir ses inscriptions 90 jours avant le date de son tournoi ayant lieu en septembre.
⇒ Le délai de 6 semaines maximum est d'application
- **Art. 113.1 (LFBB)**
Pour les paires de double homogène ou double mixte, l'ordre d'inscription est déterminé en fonction de l'inscription du deuxième joueur.
- **Art. 113.2 (LFBB)**
En cas de modification d'inscription, le moment de l'inscription pris en compte est la date de la première inscription dans le tournoi.

Règlement Coupe des Écoles de Jeunes

- **Art. 13.1.a**
Ajout de l'obligation de faire jouer au moins une fille dans la catégorie « minimales ».

À défaut, le 4^{ème} simple est perdu par forfait.

Règlement Tournois jeunes

- **Art. 2.1.a & 2.1.b**
Ajout d'une catégorie U9 (jeunes de moins de 9 ans)
 - ⇒ Tableau sans distinction de genre (garçons et filles ensemble)
 - ⇒ Uniquement en simple de niveau D
 - ⇒ Les matches se jouent en deux sets gagnants de 15 points
- **Art. 2.1.c**
Les critères de passage de D à C peuvent être revus chaque année
 - ⇒ Publication officielle avant le début de chaque saison
- **Art. 2.2.c**
Durée maximum du tournoi pour le joueur
 - ⇒ Niveau D = 4 heures
 - ⇒ Niveau C = une journée
- **Art. 2.2.f & suivants**
Pour le niveau D (se joue en simple uniquement)
 - ⇒ Les volants synthétiques sont à charge de l'organisateur
 - ⇒ Temps de repos minimum entre deux matches = 15 minutes
 - ⇒ Il peut être organisé seul ou simultanément avec le niveau C
- **Art. 2.2.i**
Le niveau C est obligatoirement organisé avec le niveau D
- **Art. 3.6**
Suppression des contraintes 'durée' et 'horaires' pour introduire une demande d'organisation de tournoi
- **Art. 5.5**
Suppression de l'obligation de s'inscrire en ligne (emails autorisés). Les joueurs étrangers peuvent s'inscrire jusqu'à la clôture des inscriptions.
- **Art. 6.1**
Le format des tableaux n'est plus imposé en fonction du nombre d'inscrits
 - ⇒ Libre choix des organisateurs
 - ⇒ Formats conseillés : Monrad, tableau de consolation ou poule avec deux sortants
- **Art. 7.4**
Obligation de réduire la hauteur du filet à 138 cm au centre du terrain (140 cm au niveau des poteaux) pour les catégories U9 & U11
- **Art. 8**
Accessibilité aux joueurs à mobilité réduite
- **Art. 15**
Édition d'un Code de conduite
 - ⇒ Clarifie le rôle des différents intervenants
 - ⇒ Clarifie la conduite à adopter par les joueurs

Règlement des championnats interclubs MIXTES et MESSIEURS

- **Art. 4.6**
Ajout d'une sanction sportive (forfait de la rencontre) en cas de défaut de paiement de la facture d'inscription des équipes à l'échéance et ce, jusqu'au paiement de cette facture.
- **Art. 10.3.b & 10.3.c**
Ajout de rencontres de classement (en aller/retour) pour les divisions composées de deux séries de moins de 7 équipes chacune

Règlement du championnat interclubs DAMES

- **Art. 2.2**
Si une division est composée de 4 ou 5 équipes, ces équipes se rencontrent en double aller-retour
- **Art. 4.6**
Ajout d'une sanction sportive (forfait de la rencontre) en cas de défaut de paiement de la facture d'inscription des équipes à l'échéance et ce, jusqu'au paiement de cette facture.
- **Art. 6.2.b.vi**
Suppression du classement maximum pour jouer en division provinciale
- **Art. 7.1**
 - ❖ Instauration de fourchettes d'indice de force pour placer les équipes au sein de 6 divisions théoriques

4.600 pts ou +	L1					
de 3.000 à 4.599 pts	L2					
	H/N		B/BW		L/Lux	
de 1.500 à 2.999 pts	D1		D1		D1	
de 500 à 1.499 pts	D2		D2		D2	
	H	N	B	BW	L	Lux
de 250 à 499 pts	P1	P1	P1	P1	P1	P1
de 0 à 249 pts	P2	P2	P2	P2	P2	P2

- ❖ Minimum 4 équipes, maximum 9 équipes par division
 - ⇒ Si + de 9 équipes => subdivision équilibrée en plusieurs sous-divisions successives (répartition par ordre décroissant d'indice de force)
 - Exemple
 - L1 A
 - L1 B
 - L2
 - D1 A
 - D1 B
 - ...
 - ⇒ Si - de 4 équipes dans une division de Ligue
 - => regroupement avec la division de Ligue supérieure si elle existe
 - => regroupement avec la division de Ligue inférieure si elle existe
 - Si aucun regroupement n'est possible (on n'atteint pas 4 équipes minimum)
 - => Répartition des équipes au sein de la première division de leur district

- ⇒ Si - de 4 équipes dans une division de District
 - => regroupement avec la division supérieure de District si elle existe
 - => regroupement avec la division inférieure de District si elle existe
 - Si aucun regroupement n'est possible, répartition des équipes :
 - => en dernière division de Ligue
 - => en première division Provinciale

- ⇒ Si - de 4 équipes dans une division Provinciale
 - => regroupement avec la division provinciale supérieure si elle existe
 - => regroupement avec la division provinciale inférieure si elle existe
 - => regroupement avec une division provinciale d'une province contigüe
 - Si aucun regroupement n'est possible
 - => répartition des équipes au sein de la dernière division de District

- ❖ Possibilité pour les équipes championnes d'intégrer la division supérieure même si ces équipes ne possèdent pas l'indice requis pour cette division.

- ❖ Possibilité pour les équipes classées dernières d'intégrer la division inférieure même si ces équipes ne possèdent pas l'indice requis pour cette division

Règlement Formation des Officiels techniques

- **Art. 11 & 11bis**
Pour les candidats arbitres et juges-arbitres de Ligue, obligation de participer au week-end de présentation de la formation lors des Championnats LFBB Elites.
La cellule arbitrage se réserve le droit, à l'issue de ce weekend, de (in)valider les candidatures.

Règlement Officiels techniques

- **Art. 8.3 & 8.4**
Introduction d'un délai (maximum 30 avril) pour les demandes de suspension ou de reprise de son activité.